

# Protégez vos employés : protégez votre ferme!

Dans le secteur agricole, où les défis sont nombreux — saisonnalité, pénurie de main-d'œuvre, conditions de travail exigeantes, aléas liés aux changements climatiques — les employeurs ont avantage à prioriser leur santé et celle de leurs employés dans l'optique de protéger les opérations de la ferme. L'un des outils sous-estimés, mais puissant, mis à leur disposition depuis bientôt 3 ans : le Regroupement d'assurances collectives UPA – AGRlcarrières des producteurs agricoles!



## Oui, mais ça doit coûter cher!

Le coût est effectivement la préoccupation principale lorsque vient le temps de se prémunir d'assurances collectives. Surtout dans un contexte agricole où chaque dollar compte. Mais en réalité, ce pourrait être moins coûteux que vous le pensez et représenter un investissement qui peut vous faire économiser à long terme.

## Ce que vous investissez en assurance, vous le récupérez en stabilité et en efficacité !

### 1. Attirer une main-d'œuvre qualifiée

Le monde agricole est en compétition avec d'autres secteurs d'activité pour recruter des travailleurs compétents. Offrir une assurance collective peut faire la différence, surtout dans un contexte où les jeunes générations recherchent des avantages sociaux solides.

### 2. Diminuer l'absentéisme prolongé

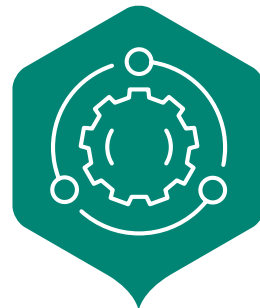
Le régime peut inclure des services de prévention, de soutien psychologique ou de réadaptation, contribuant à maintenir les employés en santé, limitant les risques d'épuisement ou de dépression, et donc les absences prolongées.

### 3. Fidéliser les employés

En leur garantissant une protection, l'employeur envoie un message clair : « Vous comptez pour nous. » Ce sentiment de reconnaissance et de sécurité contribue à renforcer l'appartenance au sein de l'équipe et à créer un climat de confiance et d'engagement. Et dans un contexte où la main-d'œuvre agricole est convoitée, cet avantage peut encourager les employés à rester et à prendre soin d'eux.

### 4. Réduire les répercussions du roulement de personnel

Le roulement de personnel entraîne des répercussions économiques et opérationnelles majeures pour les entreprises agricoles, dont la désorganisation de la production. Chaque départ oblige les producteurs à compenser eux-mêmes, souvent au détriment de leur propre santé et de l'efficacité globale de l'exploitation. L'assurance collective contribue ainsi à stabiliser les équipes, à réduire la surcharge de travail et à préserver la continuité des opérations.



### 5. Réduire le stress des gestionnaires

Tous les avantages liés à l'assurance collective ont un impact direct sur le quotidien des gestionnaires agricoles. En stabilisant la main-d'œuvre et en offrant un filet de sécurité aux employés, le régime contribue à réduire la pression liée à l'organisation du travail, aux imprévus et aux remplacements de dernière minute.

Et ce n'est pas tout : les gestionnaires bénéficient eux aussi des protections offertes par le régime, ce qui leur permet de prendre soin de leur équipe, tout en se protégeant eux-mêmes.



**MANUFACTURIER DE  
REVÊTEMENTS MÉTALLIQUES  
DE PREMIÈRE QUALITÉ**



**CAMITAL.CA | 1 888 358-6546**

221828

## Et si demain, vous ne pouviez plus travailler ?

L'assurance invalidité, un coût raisonnable pour une sécurité inestimable!

Les risques sont élevés en agriculture : machinerie, animaux, efforts physiques. L'invalidité peut également être causée par une condition de santé nouvelle ou tout autre événement vécu dans la vie personnelle. Et les conséquences financières d'une invalidité sont majeures : sans revenu, un employé se retrouve souvent en grande difficulté.

L'assurance invalidité évite ainsi à l'employeur de devoir gérer des situations humaines et financières complexes. Mieux vaut investir quelques dollars par mois que de faire face à une crise sans filet de sécurité.



## Conclusion

En 2025, l'assurance collective n'est pas un luxe, mais un investissement stratégique pour les entreprises agricoles. Elle contribue à bâtir des environnements de travail plus humains, plus stables et plus compétitifs. En prenant soin de ceux qui cultivent nos terres, nous cultivons aussi un avenir plus durable pour l'agriculture.



Vous aimeriez en savoir plus, contactez-nous via ce formulaire.



AGRICarrières | Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole  
Maison de l'UPA | 555, boulevard Roland-Therrien, bureau 535,  
Longueuil (Québec) J4H 4E7  
[agricarrieres.qc.ca](http://agricarrieres.qc.ca) | [info@agricarrieres.qc.ca](mailto:info@agricarrieres.qc.ca) ■



**agricarrières**

Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole

# NOUS AVONS ÉTABLI LA NORME. PUIS, NOUS L'AVONS REHAUSSÉE.



Facile à démarrer et imbattable jusqu'à la fin, le DNA Ligne 600 est le verrat qui en impose. Que vous visiez des gains maigres, des porcs robustes ou les meilleurs profits, le DNA L600 livre la marchandise. Joignez-vous aux centaines de producteurs qui font confiance au meilleur verrat terminal en Amérique du Nord.

## Sérieux au sujet des résultats? Nous aussi.

Découvrez comment notre innovation Nord Américaine peut propulser votre prochaine génération sur [dnaswinegenetics.com](http://dnaswinegenetics.com).





## SANTÉ ET SÉCURITÉ

EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES

**Même si la protection de notre santé et celle de nos collègues est la motivation première pour mettre en place un environnement et des pratiques de travail sécuritaires, les règles en vigueur au Québec prévoient des obligations en la matière.**

### Être conscient que :

- La *Loi sur la santé et sécurité du travail* oblige les employeurs à prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé et pour assurer la sécurité et l'intégrité physique de leurs employés. Pour en savoir plus sur ces lois et règlements, consultez le site Web de la CNESST.
- Les travailleurs doivent participer à l'identification et à l'élimination des risques afin de prendre les mesures nécessaires pour protéger leur santé, leur sécurité et leur intégrité physique ainsi que celles des autres personnes qui se trouvent sur les lieux de travail ou à proximité. Il en va de même pour toute autre personne qui exécute des travaux sur un lieu de travail : elle doit respecter les règles, consignes et procédures de sécurité.
- Employeur ou pas, toute personne en autorité dans l'entreprise doit prendre les précautions requises pour éviter que le travail engendre des blessures pour autrui. En d'autres termes, il faut faire preuve de diligence raisonnable en prévention.





## EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES

### La santé et la sécurité, une responsabilité partagée

| Employeur                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Employé                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Se charger de la prévention dans son entreprise :<ul style="list-style-type: none"><li>· En identifiant, contrôlant et éliminant les risques pour la santé et sécurité des travailleurs.</li><li>· En établissant des méthodes de travail appropriées.</li><li>· En déterminant les procédures de sécurité.</li><li>· En fournissant les équipements individuels de protection requis et en s'assurant que les travailleurs les portent.<br/>(Pour plus de détails, consulter le site Web de la CNESST.)</li></ul></li><li>• Assurer la formation des travailleurs sur les méthodes de travail sécuritaires.</li><li>• Implanter un programme de secourisme.<br/>(Pour plus de détails, consulter le site Web de la CNESST.)</li><li>• Prévoir et organiser les mesures à suivre en cas d'urgence.</li><li>• Fournir des installations sanitaires, de l'eau potable, un éclairage, une aération et un chauffage convenables.</li><li>• Veiller au contrôle et à l'élimination des contaminants.</li><li>• Informer la CNESST dès qu'un accident entraîne le décès d'un travailleur, la perte totale ou partielle d'un membre ou un traumatisme important, des blessures à plusieurs travailleurs ou des dommages matériels (le montant minimal étant révisé régulièrement, consulter le site Web de la CNESST).</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Participer à l'identification et à l'élimination des risques.</li><li>• Appliquer des méthodes de travail sécuritaires en respectant les consignes de sécurité.</li><li>• Porter les équipements de protection individuelle fournis.</li><li>• Collaborer avec l'employeur advenant un accident.</li></ul> |



**Il est nécessaire d'implanter un programme de secourisme.**

Illustration : Judith Boivin-Robert

*Appliquer des méthodes de travail sécuritaires en respectant les consignes de sécurité.*

